

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CAP GEMINI

Société Anonyme au capital de 1 246 162 896 euros.
Siège social : 11, rue de Tilsitt – 75017 Paris.
330 703 844 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de CAP GEMINI sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le jeudi 26 mai 2011 à 10 heures au Pavillon d'Armenonville, Allée de Longchamp, Bois de Boulogne à Paris (16ème) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

Assemblée à caractère ordinaire.

- Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et commentaires sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Rapports de MM. les Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010.
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010.
- Conventions réglementées.
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende.
- Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de faire racheter ses propres actions par la Société.

Assemblée à caractère extraordinaire.

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de programmes de rachat d'actions.
- Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du Groupe Capgemini.
- Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de certaines filiales étrangères à des conditions comparables à celles qui seraient offertes aux salariés concernés par le point précédent.
- Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, sans droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à une attribution d'actions sous condition de performance à des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.
- Modification de l'article 11 des statuts afin de permettre la nomination d'un administrateur salarié actionnaire.

Les actionnaires qui désireraient assister à cette Assemblée voudront bien en faire la demande par écrit à l'un des établissements désignés ci-dessous. Une lettre d'admission leur sera adressée directement à la suite de cette demande.

Pour assister, se faire représenter ou voter par correspondance à cette Assemblée, les actionnaires propriétaires d'actions devront justifier de l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Caceis - CT, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Seuls pourront participer à cette Assemblée les actionnaires remplissant les conditions requises à cette date.

S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation. Celle-ci sera transmise à la Société en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour son compte s'il est non-résident afin que puisse être constaté l'enregistrement comptable. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut voter à distance (vote par correspondance).

Une formule unique de vote à distance ou par procuration et ses annexes seront adressées à tous les actionnaires inscrits au nominatif.

Les titulaires d'actions au porteur désirant voter à distance ou donner procuration peuvent se procurer auprès du siège social de la Société ou des établissements co-domiciles ci-après mentionnés ledit formulaire et ses annexes : la demande doit être formulée par écrit et parvenir six jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les votes à distance ou par procuration ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois jours au moins avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société ou à Caceis Corporate Trust, Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, cinq jours au moins avant ladite date aux autres établissements.

Les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire l'attestation de participation.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

— pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante assemblee@capgemini.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Caceis Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

— pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante assemblee@capgemini.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à Caceis Corporate Trust – Service Assemblée Générale - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'Assemblée Générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée (participation physique, à distance ou par procuration à toute personne physique ou morale de son choix) et l'a fait connaître à la Société ne peut pas revenir sur ce choix étant cependant précisé que l'assistance physique de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote à distance ou par procuration.

L'actionnaire pourra néanmoins céder ensuite tout ou partie de ses actions. Dans ce cas :

— si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société devra invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité teneur de compte devra à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ;

— si la cession intervient après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les questions écrites que les actionnaires peuvent poser doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : assemblee@capgemini.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Caceis CT, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Liste des établissements co-domiciles :

- Banque Postale,
- BNP Paribas,
- CACEIS-CT,
- Caisse d'Épargne,
- CM-CIC,
- Lazard Frères Banque,

- Crédit Agricole Titres,
- Natixis,
- Société Générale

L'adresse du site internet dédié aux obligations d'informations destinées aux actionnaires est : <http://www.capgemini.com/investisseur/documentations/>.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social.

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 avril 2011 (bulletin n° 41).

Le Conseil d'Administration.

1102011